

ROY, Jean-Louis, *Le choix d'un pays. Le débat constitutionnel Québec-Canada 1960-1976*. Leméac, 1978.

Dorval Brunelle

Volume 33, numéro 3, décembre 1979

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/303805ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/303805ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Brunelle, D. (1979). Compte rendu de [ROY, Jean-Louis, *Le choix d'un pays. Le débat constitutionnel Québec-Canada 1960-1976*. Leméac, 1978.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 33(3), 478–480. <https://doi.org/10.7202/303805ar>

Traduction: *Marcel Caya*

ROY, JEAN-LOUIS, *Le choix d'un pays. Le débat constitutionnel Québec-Canada 1960-1976*, Leméac, 1978.

Concédon's d'entrée de jeu à Jean-Louis Roy une extraordinaire qualité, celle d'être à la fois bon pédagogue et méticuleux. Trop souvent, en effet, l'introduction à des matières ardues s'accompagne de concessions au niveau de l'information. Or ce n'est nullement le cas ici, bien au contraire.

Venant à peine deux ans après *La marche des Québécois* (Leméac, 1976), cet ouvrage comble une étonnante lacune, à savoir de nous tenir au fait des dessus et des dessous du passe-temps préféré de nos politiciens qui consiste à s'illusionner et à nous illusionner sur et autour du débat constitutionnel. Comme précédemment, Jean-Louis Roy fait état ici d'une rare maîtrise de son sujet et mène avec brio son récit à travers un fouillis parfois déconcertant de détails, d'anecdotes et de circonstances.

Afin de nous éclairer sur cette grande petite histoire d'un débat, somme toute assez ésotérique, l'auteur a partagé la période sous analyse en trois phases, correspondant respectivement aux années 1960 à 1966, "le fédéralisme canadien et le choc de la révolution tranquille", 1967-1971, "Le Canada: un pays fragmenté" et 1971-1976, "le choix d'un pays". Cette division, dont la "logique" pourrait être contestée par ailleurs puisqu'elle privilégie essentiellement la conjoncture politique québécoise, n'empêche pas les redites, ce qui n'est nullement imputable à l'auteur sinon à la constance même avec laquelle les acteurs rabâchent les mêmes thèses et contre-thèses sur ces questions et leurs enjeux.

À cet égard, le travail de Jean-Louis Roy illustre bien que le contentieux constitutionnel, s'il peut être raconté, ne peut être expliqué à ce seul niveau d'analyse. En effet, nul ne comprendra jamais le sens de ces joutes juridiques et de ces subtilités de procédure s'il n'élargit l'analyse

pour tenir compte de ce qu'un historien de la révolution anglaise, qui s'est penché sur ce genre de débats, a appelé les "réalités matérielles qui sous-tendent les options constitutionnelles"¹.

Or, à trop se cantonner dans la conjoncture politique et le juridisme, cette analyse ne nous permet pas de cerner les enjeux sociaux véritables que recouvrent ces nombreuses réunions de politiques et de fonctionnaires. C'est ainsi que, en particulier, nul ne peut saisir les tourments des porte-parole des nations québécoise et canadienne sans élargir l'espace de l'analyse au niveau d'une économie continentale et de l'extraordinaire effet d'attraction qu'exerce sur l'économie canadienne l'influence des États-Unis d'Amérique. C'est en effet dans un tel contexte que les volontés respectives du fédéral et du Québec de planifier leur économie — entre autres choses — prend toute sa dimension contradictoire et apparaît véritablement non plus comme un affrontement entre des options, mais bien comme une confrontation entre des groupes et des classes.

À cet égard, l'ouvrage de Jean-Louis Roy constitue vraisemblablement la meilleure *relation* de certains enjeux, mais il reste encore beaucoup à faire avant que l'histoire de ces débats soit saisie dans ses principales dimensions sociales et économiques.

L'auteur appartient à cette école d'écrivains qui se rendent indispensables par le sérieux qu'ils ont investi dans leurs travaux. Ainsi que Rumilly, Jean-Louis Roy est au fait de tous les détails des conférences, des altercations, des algarades et des débats qu'il relate et, à cet égard, son étude est véritablement exemplaire. Mais, à l'instar de Rumilly, Roy utilise essentiellement des sources de première main — journaux, comptes rendus, publications officielles, etc. — et cite le moins possible d'interprétations ou d'analyses; ni MacGregor Dawson, ni Richard Simeon ne sont ici utilisés. Cela a pour conséquence de cantonner l'ouvrage dans la description la plus pure et nous prive des diverses interprétations qu'ont pu recouvrir tel ou tel ensemble de faits. C'est parfois un avantage quand l'interprétation se prend pour le fait, c'est également un inconvénient quand toute l'histoire prétend se résorber dans un agrégat de faits. C'est le défaut commun à Rumilly et à Roy mais qui ont — à cause de cela peut-être — une très grande utilité pour tous ceux qu'intéressent les faits qu'ils narrent avec une telle méticulosité.

Il ne faudrait pas toutefois terminer cette recension sans révéler un défaut de pure forme mais qui étonne d'autant plus que l'auteur a par ailleurs commis des travaux de poésies, à savoir l'usage d'expressions

¹ Robert Ashton, "The Civil War and the Class Struggle", in R.H. Parry, éditeur, *The English Civil War and After 1642-1658*, Berkeley et Los Angeles, U. of California Press, 1970, pp. 93-110, à la p. 106.

incorrectes — on écrit en français “soit... soit” ou encore “ou bien... ou bien”, jamais “soit... ou” (pp. 102-132) — ou d’expressions carrément laides grammaticalement et sonoriquement et qui prennent ici notamment la forme d’un abus du “quant à” utilisé plusieurs fois par page non seulement comme substitut à “concernant”, “au sujet de” ou “par rapport à”, mais aussi à “par exemple”.

Bref, un de ces ouvrages dont on se plaira à dire — et avec raison — qu’il est indispensable.

*Département de sociologie
Université du Québec à Montréal*

DORVAL BRUNELLE